



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 136-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.187

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF) (porte-parole)
Bösiger (Niederbipp, UDC)
Schüpbach (Huttwil, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -

Polluants dans l'eau et dans le corps

La contamination de l'eau potable est au centre de l'attention médiatique. Les articles sur le sujet ont en commun d'être peu factuels et de rejeter la faute sur la seule agriculture. Ils donnent l'impression que l'agriculture empoisonne la population et la nature avec les pesticides qu'elle utilise et qu'elle est la seule responsable de la destruction de l'environnement.

Notre mode de vie laisse des traces dans l'environnement. On observe dans les eaux usées des communes non seulement des pesticides, mais aussi de très nombreux résidus de médicaments. Il faut savoir en effet que la consommation de médicaments (850 tonnes) est pratiquement identique à celle de pesticides synthétiques (1000 tonnes). Selon des rapports sur les eaux de surface et les eaux souterraines, on a mis en évidence dans des cours d'eau la présence de micropolluants et de métaux lourds, comme le plomb, dont certains se retrouvent en concentrations inférieures dans les eaux souterraines. Il s'agit de substances actives qui ne proviennent pas seulement, et de loin, de l'agriculture, mais aussi de l'industrie et des ménages (biocides, herbicides et insecticides utilisés par les particuliers, désinfectants, détergents, médicaments, etc.). Lorsque l'on utilise ces produits, les contrôles et les comptes à rendre sont généralement moins stricts que pour l'utilisation de pesticides dans l'agriculture. Le fait qu'une partie importante des insecticides et des herbicides provient des ménages est corroboré par les mesures effectuées en amont et en aval des STEP.

Le 11 mars 2020, le magazine Bon à Savoir et son partenaire alémanique K-Tipp ont chargé le laboratoire français ToxSeek d'analyser 1255 échantillons de cheveux. L'analyse a mis en évidence des substances problématiques telles que des métaux, des plastifiants et des agents ignifuges utilisés sur les textiles. Selon le magazine alémanique, ce ne sont pas seulement les quantités élevées de produits consommés qui stressent l'environnement, mais aussi les propriétés des substances actives que ces produits contiennent : beaucoup sont solubles dans l'eau et mobiles ; comme elles ont en outre une grande longévité, elles peuvent devenir un problème. Le laboratoire a également détecté dans les échantillons la présence de divers pesticides ainsi que des résidus de différents métaux, notamment des métaux lourds

toxiques comme le plomb et le cadmium, mais aussi douze terres rares comme l'ytterbium, le néodyme, le samarium ou le holmium. Ces métaux sont utilisés dans des appareils techniques comme les smartphones, les écrans plats, les haut-parleurs, les écouteurs ou les véhicules électriques. On peut également en trouver dans des batteries, des moteurs électriques, des lampes et des catalyseurs. Le laboratoire a trouvé des résidus d'un métal problématique dans 345 échantillons de cheveux et des résidus d'au moins trois métaux différents dans 103 échantillons.

Les deux magazines avaient déjà commandité l'an dernier l'analyse de 20 échantillons de cheveux. Dans la catégorie des produits phytosanitaires, le laboratoire a mis en évidence essentiellement des produits interdits dans l'agriculture suisse. Il faut en déduire que ces résidus proviennent surtout de marchandises importées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur les assertions selon lesquelles l'agriculture serait seule responsable de la pollution des eaux souterraines et de l'eau potable ?
2. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur la présence de micropolluants et de métaux lourds d'origine non agricole dans les cours d'eau et les eaux souterraines ?
3. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur les résultats des analyses d'échantillons de cheveux et la problématique des nombreuses substances toxiques qui ne proviennent pas de l'agriculture ?
4. Les échantillons de cheveux ne reflètent-ils pas mieux la charge totale en polluants dans le corps et ne sont-ils donc pas plus complets et plus précis que les échantillons d'eau potable ?
5. Le gouvernement est-il au courant que les cosmétiques contiennent des conservateurs comme le phénoxyéthanol, des plastifiants et beaucoup de métaux lourds comme le mercure, le plomb et le cadmium ? Selon lui, faut-il prendre des mesures en ce qui concerne ces produits ?
6. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur l'état des connaissances de la population au sujet de l'origine des substances nocives pour la santé et pour l'environnement ?
7. Le gouvernement estime-t-il lui aussi que la question de l'eau potable et des pesticides est actuellement traitée sous un angle insuffisamment objectif et incomplet ?
8. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur le résultat selon lequel les pesticides mis en évidence dans les échantillons de cheveux proviennent surtout de marchandises importées ? Qu'est-ce que cela implique pour la production alimentaire indigène ?
9. Quelle appréciation le gouvernement porte-t-il sur l'origine des substances nocives pour l'environnement et la santé en Suisse ? Selon lui, faut-il prendre des mesures ?
10. Pour les raisons précitées, l'initiative « Pour une eau potable propre » ne manque-t-elle pas totalement sa cible puisqu'elle vise uniquement la pollution des eaux due à l'agriculture, mais pas les atteintes que la société et la population dans leur ensemble portent à l'environnement ?

Motivation de l'urgence : L'initiative « Pour une eau potable propre » sera présentée en votation.

Destinataires
– Grand Conseil